

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 14 septembre 2012

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de présents	13
Vote par procuration.....	1
Nombre de votants.....	14
Date de convocation du conseil municipal: lundi 10 septembre 2012	

L'an deux mil douze, le quatorze septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire de RICHELIEU.
La séance a été publique.

Étaient présents : MMES et MM. Hervé NOVELLI, Michel AUBERT, Danièle MARTIN, Etienne MARTEGOUTTE, Jean-Claude GARNIER, Jacques DROUCHAUX, Pierre GRAVEL, Arnaud SACCOMANDI, Françoise BRABAN, Yves LAMORRE, Frédérique JARDIN, Jean-François MALECOT, Philippe THIOT.

Absent excusé : Alain GROLLAUD a donné procuration à Etienne MARTEGOUTTE, Patricia MLAKAR.

Secrétaire de séance : Etienne MARTEGOUTTE

01-APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 JUILLET 2012

Le compte rendu est adopté à l'unanimité mais les conseillers demandent qu'il soit ajouté qu'Etienne MARTEGOUTTE était absent en début de séance mais a rejoint le Conseil Municipal lors de l'examen de la délibération n°9, fonds lazariste.

02-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

- DIA 2012/018 : garage cadastré section C n° 520 d'une superficie de 213 m², situé rue des Gauthiers.
- DIA 2012/019 : immeuble cadastré section C n° 887, 889 et 892 d'une superficie de 1458 m², situé 16 rue Henri Proust.
- DIA 2012/020 : immeuble cadastré section C n° 292 d'une superficie de 27 m², situé 7 rue de la Galère.
- DIA 2012/021 : garage cadastré section C n° 515 d'une superficie de 119 m², situé rue des Gauthiers.
- DIA 2012/022 : immeuble cadastré section C n° 1299 pour partie, 1178 et 630 d'une superficie de 488 m², situé 14 rue du Collège.
- DIA 2012/023 : immeuble cadastré section C n° 374 et 375 d'une superficie de 315 m², situé 4 bis rue des Gauthiers.
- DIA 2012/024 : garage cadastré section C n° 580 et 1206 d'une superficie de 211 m², situé rue de l'Académie.
- DIA 2012/025 : maison et terrain cadastrés section AC 231 d'une superficie de 639 m², situés 22 route de Loudun.

- DIA 2012/026 : terrain cadastré section AC 384 d'une superficie de 996 m², situé 22 route de Loudun.
- DIA 2012/027 : immeuble cadastré section C 851 et 852 d'une superficie de 85 m², situé 65-67 rue Henri Proust.
- DIA 2012/028 : maison et terrain cadastrés section A 465 d'une superficie de 696 m², situé 6 impasse du Puits de la Roche.
- DIA 2012/029 : immeuble cadastré section C 708 d'une superficie de 87 m², situé 20 rue des Gaulthiers.
- DIA 2012/030 : immeuble cadastré section C 536 d'une superficie de 84 m², situé 5 rue des Gaulthiers.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

03-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION **EXTERNALISATION DE LA GESTION DES ANIMAUX ERRANTS**

La gestion des animaux errants est une source de problème. En effet, la commune est obligée de les conserver 7 jours avant de les déposer à la SPA. Cela pose une gêne importante pour les riverains. Le chenil municipal se trouve place Louis XIII et les voisins se plaignent depuis plusieurs années. De plus, le chenil n'est pas du tout aux normes et ne répond pas aux obligations légales en la matière.

Pour répondre à la demande des voisins du chenil actuel et se mettre aux normes, Monsieur le Maire a décidé d'externaliser cette prestation à l'entreprise « Dog protection » situé à Azay le rideau.

M. LAMORRE indique que cette convention n'est pas complètement remplie.

M. le Maire indique qu'il manque juste le fait de savoir si la commune souhaitait adhérer à la convention qui prévoit le paiement de 80 € à l'ordre du Trésor Public lorsque les propriétaires viennent récupérer leur chien. Cela n'avait pas encore été décidé avant le Conseil fauté d'éléments mais que depuis, cette question est réglée, la commune adhère.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

04-DECISIONS PRISES PAR DELEGATION **RECRUTEMENT D'UN CDD POUR LA CANTINE**

Comme vous le savez, le contrat de l'agent en charge de la cantine scolaire pour 2011/2012 s'est terminé le jeudi 5 juillet 2012, à la fin de l'année scolaire.

La surveillance de la cantine des enfants des classes élémentaires, au collège nous incombe toujours, c'est pourquoi M. le Maire a recruté un agent à raison de 6h par semaine. Ses horaires sont de 11h30 à 13h les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

05- ACQUISITION DE BARNUMS PLIANTS

Depuis plusieurs années, la commune songe à acquérir des petits barnums pour remplacer ceux qu'elle possède qui sont usagés, peu pratiques et très longs à monter.

De plus, cette année les halles étant en travaux, la situation pour le marché de Noël sera plus difficile à gérer. Il semblerait opportun de commencer à renouveler ce matériel, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose de lancer une consultation afin d'en acquérir un certain nombre dès cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation pour l'acquisition de barnums pliants et d'inscrire les crédits correspondants au budget.

06- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Investissement :

Dépenses :

- Opération 139 (piscine), article 21318, pour remplacement des 2 pompes :
- + 4 000 €,
- Opération 162 (mairie), article 205, pour logiciels informatiques : + 4 500 €,
- Opération 83 (regroupement scolaire), article 2313 : + 2 500 €,
- Opération 166 (aménagement terrain rue du moulin à vents) : - 11 000 €,

Fonctionnement :

Dépenses :

- Chapitre 65, compte 6574 : paiement subventions aux boules lyonnaises : + 1 000 €,
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider la décision modificative budgétaire n°3 comme indiqué dans le corps de la délibération.

07- DON D'OUVRAGES

M. Aubineau a fait don à la commune de 157 exemplaires de son livre, en mars 2012. La commune a décidé d'en intégrer à la régie de l'Espace Richelieu pour 130 exemplaires et d'en conserver 27. Le Conseil Municipal doit donc autoriser la commune à vendre ces livres. Le prix proposé à la vente est celui d'origine, à savoir 10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'intégrer 130 ouvrages dans la régie de l'Espace Richelieu » et de les vendre au prix d'origine, 10 €. Les 27 ouvrages restant seront conservés par la commune.

08- EXPOSITION MUSEE

Depuis le mois de juillet 2012, le musée municipal propose une exposition, « gravures à sujet militaire ». La DRAC, Direction Régionale de l'Architecture et de la Culture, pourrait nous apporter son soutien financier. Le montant de la participation serait de 7 000 € pour une dépense subventionnable de 17 195 €.

M. NOVELLI profite de ce point pour signaler que le plan de communication devra être revu car il ne convient pas. Par exemple pour cette exposition, peu d'informations ont été données pour attirer le public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 7 000 € à la DRAC Centre pour l'exposition « gravures à sujets militaires ».

09- CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA GESTION DU PARC

La convention de partenariat est en cours de rédaction. De façon à bien respecter la réglementation, une réunion avec les services de la Préfecture et de la sous-préfecture chargés du contrôle de légalité va prochainement se tenir. Avant que le Conseil Municipal délibère sur cette convention, certaines décisions doivent être prises, comme la gouvernance des agents de la Sorbonne chargés de l'entretien du Parc et les modalités financières entre la commune et la communauté de communes.

Proposition financière: 50/50

BUDGET PARC DE RICHELIEU

DEPENSES ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT		PARTICIPATIONS CC / COMMUNE	
Remboursement Sorbonne	100 000,00	CCPR remboursmt à la Sorbonne	80 000,00
Achats fournitures	20 000,00	Commune	80 000,00
Fluides et divers		<i>Remboursmt à la Sorbonne</i>	20 000,00
Personnel mairie de Richelieu pour gestion et exploitation	40 000,00	<i>Prise en charge du personnel mairie par la commune</i>	40 000,00
		<i>achat des fournitures</i>	20 000,00
TOTAL DES CHARGES A SUPPORTER	160 000,00	TOTAL	160 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de valider le principe financier exposé dans le corps de la délibération.

10- RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL GENERAL

M. le Maire présente le rapport d'activité annuel de 2011 du Conseil Général d'Indre et Loire et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

11- RAPPORT ANNUEL DU CNRACL

M. le Maire présente le rapport d'activité annuel de 2011 du CNRACL et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

12- RAPPORT ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RICHELIEU

M. le Maire présente le rapport d'activité annuel de 2011 de la communauté de communes du Pays de Richelieu et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

13- RAPPORT ANNUEL DU SIEIL

M. le Maire présente le rapport d'activité annuel de 2011 du SIEIL, Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire et précise qu'il est disponible pour consultation complète en mairie.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

14- ACQUISITION D'UNE PARCELLE

M. NOVELLI, après avoir demandé l'accord à l'ensemble des conseillers municipaux, propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : acquisition de la parcelle C 1157 d'une surface de 64 ca.

Pierre GRAVEL explique que le propriétaire de cette parcelle, un jardin dans les Douves, est vendeur à la commune pour une somme de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle n° C 1157 d'une surface de 64 ca pour un montant de 500 € et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette acquisition.

15- QUESTIONS DIVERSES

1/ Expo photo

M. le Maire propose d'autoriser M. Laurence, le photographe de l'exposition actuelle dans les Douves, à exposer ses œuvres place Louis XIII à partir de fin septembre.

2/ Consolidation de l'emprunt

M. le Maire informe le Conseil Municipal que sur l'emprunt de 1 400 000 € sur 20 ans, 350 000 € ont été consolidés au taux de 3,65 € et nous avons réussi à avoir un taux de 3,05 € sur les 1 050 000 € restant.

3/ Urbanisme : recours de Val Touraine Habitat contre l'avis de l'ABF

M. le Maire lit le courrier de M. le Préfet, reçu en mairie, où il indique qu'il fait droit au recours. Le Préfet demande à ce que M. le Maire abroge sa décision de refus de permis de construire.

M. le Maire ne l'a pas fait pour le moment. Il souhaitait en parler auparavant avec le Conseil Municipal. Il indique que cela risque de créer une certaine jurisprudence si on suit la demande du Préfet. M. le Maire indique qu'il va prendre contact rapidement avec l'architecte des bâtiments de France et qu'il informera les élus des échanges. La décision viendra ensuite.

4/ Journées du patrimoine

M. le Maire rappelle que tous les conseillers municipaux ont reçu la liste des manifestations organisées pour cet événement et les invite à participer.

5/ camion de pizzas installé place des religieuses

Danièle MARTIN indique que depuis que le camion à pizzas s'est réinstallé place des religieuses (à la demande des élus), le groupe électrogène dont elle se sert pose des problèmes de bruit pour le voisinage.

Le Conseil Municipal demande à ce qu'une solution technique soit trouvée pour éviter l'utilisation du groupe électrogène, et qu'elle branche ses installations sur le réseau électrique de la commune, pourquoi pas sur l'ancienne école Jean Mermoz.